

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2019

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 458

présenté par
Mme Pompili

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2019, l'avis prévu à l'article L. 425-16 B du même code est émis par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination juridique résultant de l'adoption de l'amendement 453.